



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 NOVEMBRE 2018

Date de la convocation	09/11/2018	<i>L'An Deux Mille Dix-huit, le Mardi 13 Novembre, à dix-huit heures trente (18H30), le Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières, s'est réuni à la salle des délibérations, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis FRANCISQUE, Maire, pour la tenue de sa 5^{ème} session ordinaire de l'année suite à la convocation adressée par lui, le 09 novembre 2018.</i>
Nombre de conseillers		PRÉSENTS : M. Jean-Louis FRANCISQUE (Maire) – M. Claude MAGLOIRE (1 ^{er} Adjoint) - Mme Josette OTTO AZINCOURT (2 ^{ème} Adjointe) – M. Renaud RENIER (3 ^{ème} adjoint) - Mme Dany MARCIN PLANTIER (4 ^{ème} Adjointe) - M. Justin RUPAIRE (5 ^{ème} Adjoint) - Mme Gilberte EUGENIE (6 ^{ème} Adjointe) - M. Philippe RENIER (7 ^{ème} Adjoint) - Mme Achille Germaine HATILIP ROCH (8 ^{ème} Adjointe) - M. Léonard Edwige BARTHEL - M. Claude JERSIER - Mme Ninette SAINTE-LUCE - Mme Hélène VAINQUEUR CHRISTOPHE - M. Michel CHAIBRIANT - Mme Louisiane DEGLAS - Mme Marie-Agnès SAINT-VAL (Arrivé à 18h45) - Mme Christelle GILLES - Mme Justina FAVORINUS - M. Jean-Philippe NOËL - M. José JULAN(20)
En exercice	29	
Présents	20	REPRÉSENTÉS :(00)
Absents	09	ABSENTS : M. Louis LAROCHELLE - Mme Lucie LAROCHELLE - M. François EDAU - Mme Annick BARTHEL - Mme Laurence CHRISTOPHE - Mme Chantal MACHARES - M. Jean-Luc LIBER - M. Jimmy FAUSTA – Mme Laurence CHRISTOPHE.....(09)
(Dont Procuration)	00	<i>Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercices, lesquels sont au nombre de 29, il a été conformément à l'article L.2121-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil, Mr Michel CHAIBRIANT a été désigné pour remplir cette fonction, qu'il a acceptée.</i>

00

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 05 AVRIL 2018**

DISPOSITIF DÉCISIONNEL

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le projet de Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal du 05 avril 2018 dressé par le secrétaire de séance, Monsieur Renaud RENIER et dont copie a été adressée à chaque conseiller ;

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1

D'Approuver le Procès-Verbal sans modification, ni réserve tel que résumé et annexé à la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

le Tribunal Administratif de Basse-Terre La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant



Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Président de séance,
Jean-Louis FRANCISQUE

Préfecture de la Région Guadeloupe
19 DEC. 2018
Service Courrier

Certifié exécutoire,
compte tenu de
la transmission
en Préfecture
Le :

19 DEC. 2018

La Publication
et/ou la notification
du :

19 DEC. 2018

